

CONTRAT DE RESERVATION POUR COMMUNICATION SUR www.guideinformatique.com / www.quelsoft.com

Votre N° de commande :

Raison sociale :

Nom du signataire du contrat : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax : E-mail :

Adresse de facturation (si différente) :

Raison sociale : Nom du contact :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax : E-mail :

Après avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes (document joint) d'espaces publicitaires sur les sites www.guideinformatique.com et www.quelsoft.com, nous nous engageons à en respecter les termes ; nous souhaitons que notre insertion publicitaire figure sur les dits sites pour la durée et sous la forme indiquées ci-dessous, et nous nous engageons à régler la totalité du montant de la réservation.

Nous confirmons réserver les espaces publicitaires suivants :

Sur le site www.quelsoft.com ** :

- Mega bandeau en rotation sur tout le site www.quelsoft.com
728x90 pixels - 1 parution toutes les 5 : 990 € x mois* =€ HT
- Sky vertical en rotation sur tout le site www.quelsoft.com
160x234 pixels – 1 parution toutes les 5 : 395 € x mois* =€ HT
- Sky vertical fixe les sur pages spécialisées (catégorie, métier,...) du site www.quelsoft.com
160x234 pixels – affichage permanent : 200 € x mois* =€ HT
- Bandeau solution fixe sur les pages spécialisées du site www.quelsoft.com
468x60 pixels - affichage permanent : 200 € x bandeaux x mois* =€ HT
Remise de 5% au-delà de 5, de 10% au-delà de 10, durée minimale de 3 mois

Date souhaitée de parution :

Sur le site www.guideinformatique.com ** :

- Bandeau "A la une" fixe sur tout le site www.guideinformatique.com**
270x90 pixels – affichage permanent : 3 490 € xmois* =€ HT
- Mega bandeau en rotation sur tout le site www.guideinformatique.com**
728x90 pixels - 1 parution toutes les 10 : 990 € x mois* =€ HT
- Pavé en rotation sur tout le site www.guideinformatique.com**
300x250 pixels - 1 parution toutes les 10 : 990 € x mois* =€ HT
- Sky vertical en rotation sur pages spécialisées www.guideinformatique.com**
160x234 pixels – 1 parution toutes les 10 : 395 € x mois* =€ HT
- Bandeau information fixe dans l'agenda de www.guideinformatique.com**
468x60 pixels – complément dans l'agenda : 8 € xjours =€ HT
Remise de 5% au-delà de 5, de 10% au-delà de 10, durée minimale de 30 jours

Date souhaitée de parution :

Dans les Newsletters ** :

- Mega bandeau dans la News Letter GuideInformatique**
728x90 pixels : 1 200 € x parutions =€ HT
- Inter bandeau dans la News Letter GuideInformatique**
600x90 pixels : 600 € x parutions =€ HT
- Sky vertical dans l'agenda de la News Letter GuideInformatique**
160x600 pixels : 600 € x parutions =€ HT
- Mini bandeau dans la News Letter GuideInformatique**
468x60 pixels : 300 € x parutions =€ HT

Date souhaitée de parution :

* De date à date ** tarif au 1^{er} janvier 2009

Total HT	€ HT
TVA 19,60%	€
Total TTC	€ TTC

Nous vous remettons ci-joint un chèque de l'intégralité du montant total TTC :€

Libeller et adresser le chèque en Euros à INFOGUIDE PUBLISHING, 8 rue Armand Moisant 75015 Paris

RIB : 18206 00280 50934205001 46 IBAN : FR76 1820 6002 8050 9342 0500 146

Facture émise et envoyée à réception du règlement.

En cas de désistement, d'annulation du contrat ou de demande de réduction/suppression d'insertion, à quelque date que ce soit et pour quelque motif que ce soit, la société signataire du présent contrat demeure redevable de l'intégralité du montant TTC de sa réservation et de toute facture la concernant, et ce même en cas de remise en location de l'espace de communication.

Document à renvoyer par Fax au +33 (0)1 40 47 50 43

Fait à :

Date :

Signature et cachet (obligatoire)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (page1/2)

Article 1 - Champs d'application.

1.1 - La Société InfoGuide Publishing est propriétaire et exploite les marques commerciale « guideinformatique.com » et « quelsoft.com » accessibles sur Internet à l'adresse : <http://www.guide-informatique.com/> et <http://www.quesoft.com/>

1.2 - Les présentes conditions générales de vente régissent l'activité de vente d'espaces publicitaires de la Société InfoGuide Publishing sur les sites www.guide-informatique.com et www.quesoft.com

1.3 - La signature de l'ordre d'achat implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales quelque soit le moyen ou le support de l'ordre d'achat reçu par InfoGuide Publishing.

Article 2 - Offre et tarifs

2.1 - Les emplacements, formes et modalités d'affichage des insertions proposées ainsi que les prix y afférents sont ceux en vigueur au jour de l'offre faite par InfoGuide Publishing, tels que détaillés dans le document intitulé " tarifs des insertions publicitaires " disponible sur simple demande.

2.2 - Le montant minimum d'une demande d'insertion à caractère professionnel est fixé à 300 €HT.

2.3 - Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de rédaction, de création et de réalisation des insertions.

2.4 - Les conditions tarifaires de l'offre faite sur devis par InfoGuide Publishing à l'annonceur ou à son mandataire ont une durée de validité de 15 jours à compter de l'émission de l'offre.

2.5 - Les conditions tarifaires des offres dites " promotionnelles " et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précèdent.

2.6 - InfoGuide Publishing se réserve toutefois la faculté de répercuter sans délai sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

2.7 - Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs pratiqués par InfoGuide Publishing peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis. Ces modifications seront sans incidence sur les contrats en cours et les offres émises.

Article 3 - Prise d'effet de l'ordre d'achat

3.1 - Aucune commande ne sera prise en compte si elle n'est pas effectuée au moyen d'un ordre d'insertion d'achat et des présentes conditions générales de vente, dûment complétés et revêtus de la mention " bon pour accord ".

3.2 - Tout ordre d'achat émanant d'un mandataire de l'annonceur devra être accompagné d'une copie du contrat de mandat justifiant de cette qualité (attestation de mandat).

3.3 - Tout achat et réservation d'espace ne sera effectif que sous la double condition :

- de la réception par InfoGuide Publishing de l'ordre d'achat dans le délai de validité de l'offre;

- de la confirmation écrite par InfoGuide Publishing par lettre, télécopie ou e-mail, de la disponibilité des emplacements sollicités ou, de la réception par l'annonceur de la facture correspondante.

3.4 - Le contrat est réputé conclu et définitif à la date de survenance de l'un des événements définis au dernier point de l'alinéa 3.3.

3.5 - Le contrat ne confère à l'annonceur ou à son mandataire aucune exclusivité ni priorité pour la reconduction du contrat.

3.6 - Aucune annulation ou report de campagne au moyen d'un ordre d'insertion d'achat ne sera acceptée et pris en compte, dépassé un délai de 3 jours avant la mise en ligne prévue.

Article 4 - Prescriptions relatives au message publicitaire

4.1 - L'insertion doit être conforme aux prescriptions techniques requises par le document intitulé " tarifs des insertions publicitaires ", par le devis ou par l'ordre d'achat.

4.2 - Le non respect d'une des conditions précédemment énoncées dégage InfoGuide Publishing de toute responsabilité en cas de dépassement de la date de mise en ligne initialement convenue.

4.3 - La non-fourniture des documents numérisés à diffuser ne constitue pas une cause de résolution du contrat.

Article 5 - Responsabilité de l'annonceur et de son mandataire

5.1 - L'annonceur ou son mandataire reconnaît être l'auteur unique et exclusif du texte, des dessins, images, son etc. ou, à défaut, détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation et reproduction.

5.2 - L'annonceur ou son mandataire certifie que les insertions sont conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5.3 - L'annonceur ou son mandataire s'engage à garantir InfoGuide Publishing de toutes condamnations et de tous frais judiciaires et extrajudiciaires que ce dernier pourrait supporter du fait du recours de tiers pour l'un des motifs visés aux alinéas précédents, et plus généralement du fait de la diffusion du message.

5.4 - Les mandataires (régies, agences, etc.) sont responsables conjointement avec leur mandant des ordres qu'ils transmettent à InfoGuide Publishing.

Article 6 - Refus de diffusion

6.1 - InfoGuide Publishing se réserve la faculté de refuser toute publicité qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux, qui constitueraient une atteinte aux bonnes mœurs ou à l'Ordre Public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

6.2 - En aucun cas InfoGuide Publishing ne pourra être tenu pour responsable du refus de diffuser un message publicitaire pour l'une des causes énoncées à l'alinéa précédent, ce refus ne pouvant ouvrir droit à quelques dommages-intérêts que ce soit pour l'annonceur et/ou son mandataire.

Article 7 - Limitation de responsabilité

7.1 - Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à InfoGuide Publishing et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de InfoGuide Publishing ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur ou de son mandataire.

7.2 - Les éléments techniques des messages publicitaires doivent être remis à InfoGuide Publishing sous format électronique et conformément aux conditions techniques figurant dans le document « tarifs des insertions publicitaires », au plus tard 3 jours ouvrés avant la date prévue de leur mise en ligne. Dépassé ce délai, InfoGuide Publishing se réserve le droit de facturer selon les termes de la réservation et de ne pas repousser d'autant la date de fin de campagne.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (page2/2)

7.3 - Dans le cas d'un re-routing, l'agence s'engage à solliciter l'accord préalable et formel d'InfoGuide Publishing pour la mise en ligne (ou modification en cours de campagne) de tout objet publicitaire et à indiquer clairement l'URL active. L'agence engage sa responsabilité pleine et entière sur le contenu du bandeau et s'expose et/ou expose l'annonceur aux pénalités légales en vigueur en cas d'irrégularité. Les statistiques de campagne fournies par InfoGuide Publishing servent de référence.

Article 8 - Information de l'annonceur

8.1 - InfoGuide Publishing informera l'annonceur ou son mandataire, par téléphone, e-mail ou fax, de la première mise en ligne de l'insertion.

8.2 - Au cours de la campagne, InfoGuide Publishing pourra mettre à disposition de l'annonceur des statistiques journalières relatives à l'insertion. En tout état de cause, un " Bilan de campagne " relatif aux conditions dans lesquelles la présente convention aura été exécutée sera adressé à l'annonceur dans le mois suivant la fin de la parution de l'insertion.

8.3 - L'annonceur et son mandataire s'engagent à communiquer à InfoGuide Publishing tout renseignement requis par cette dernière, notamment les informations relatives à la solvabilité et la situation financière de l'annonceur ou de son mandataire.

Article 9 - Manquements contractuels

9.1 - L'annonceur ou son mandataire ne pourra invoquer aucun manquement dans l'exécution du bon de commande ou des présentes conditions générales si ledit manquement n'a pas fait l'objet, en cours de campagne, d'une dénonciation expresse à InfoGuide Publishing et d'une constatation conjointe par les parties.

9.2 - Le fait pour InfoGuide Publishing de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des présentes conditions générales, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement ladite stipulation.

Article 10 - Facturation et règlement

10.1 - La facturation des prestations fournies par InfoGuide Publishing est effectuée au cours de la semaine suivant l'acceptation de l'ordre d'insertion de l'annonceur ou de son mandataire.

10.2 - La facture est établie au nom de l'annonceur et lui est adressée directement, une copie de celle-ci est communiquée à son mandataire. Si le mandataire est payeur, l'annonceur est toujours le débiteur du paiement de l'opération, et tout paiement effectué par l'annonceur à son mandataire ne le libère pas vis-à-vis de InfoGuide Publishing.

10.3 - Une remise de 15% sur les prix H.T. est consentie aux professionnels (régies, agences, etc. ...)

10.4 - Les factures sont payables à leur date d'exigibilité, laquelle est fixée au premier jour de mise en ligne de l'insertion

10.5 - A défaut de règlement à cette date, InfoGuide Publishing se réserve la faculté de suspendre la diffusion de l'insertion jusqu'à complet paiement, sans que cette suspension puisse constituer, notamment, une cause de responsabilité pour InfoGuide Publishing, donner lieu à une révision du prix, ou encore ouvrir droit à une prorogation de diffusion ou à une nouvelle diffusion.

10.6 - Un intérêt moratoire conventionnel au taux mensuel de 0,75% sera dû à compter de la date d'exigibilité de la facture si bon semble à InfoGuide Publishing, après mise en demeure préalable.

10.7 - L'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure ou l'introduction d'une procédure judiciaire entraînera l'exigibilité de plein droit d'une majoration de 15% du principal TTC restant dû, sans préjudice de la poursuite, suspension ou résiliation du contrat.

10.8 - A la signature de l'ordre d'insertion InfoGuide Publishing exige de l'annonceur ou de son mandataire le versement d'un acompte égal à 50% du budget net de la réservation, acompte qui vient en déduction du montant global de l'opération à la date de mise en ligne de la campagne, notamment dans les cas suivants :

- nouvel annonceur ou nouvel intermédiaire pour InfoGuide Publishing,
- annonceur ou mandataire pour lequel InfoGuide Publishing a constaté des incidents de paiement,
- annonceur ou mandataire présentant une solvabilité douteuse ou une dégradation de sa situation financière,
- les campagnes ne seront mises en ligne qu'à réception du règlement d'acompte

10.9 - InfoGuide Publishing exige de l'annonceur ou de son mandataire le versement intégral du montant de l'opération si le montant de celle-ci était inférieur à 1000 euros.

Article 11 - Loi applicable, attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.